



**Paysages  
de France**

Association agréée  
dans le cadre national  
au titre des articles  
L.141-1, R.141-2 à R.141-20  
du Code de l'environnement  
et agréée par le ministère  
de la Justice au titre  
de l'article 54,1°  
de la loi n° 71-1130  
du 31 décembre 1971

SIRET 408 613 859 00029

Comité d'honneur :

- Arcabas,  
artiste-peintre
- Gilbert Durand t,  
philosophe
- Alain Finkielkraut,  
philosophe,  
membre de l'Académie française
- Albert Jacquard t,  
généticien
- Louédin,  
artiste-peintre
- Michel Maffesoli,  
sociologue
- François Morel,  
artiste
- Edgar Morin,  
sociologue
- Hubert Reeves,  
astrophysicien

**Laurent Fetet**  
Président  
president@paysagesdefrance.org  
06 37 19 44 69

Grenoble, le 15 juin 2020

**Madame Élisabeth Borne**  
Ministre de la Transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

LRAR 1A 166 437 7144 3

## LETTRE OUVERTE

*Objet : attaques répétées du ministère de l'Écologie contre l'application du Code de l'environnement.*

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, Paysages de France s'efforce de mettre fin aux débordements de l'affichage publicitaire, qui sont, hélas, à l'origine de la défiguration de pans entiers du paysage national. C'est la tristement célèbre « *France moche* », régulièrement évoquée par les médias.

L'une des causes majeures de ces débordements est la violation massive des dispositions du Code de l'environnement en la matière. Cette situation conduit l'association à intervenir auprès des préfets, garants du respect des lois dans leur département. Cependant, les difficultés rencontrées avec nombre de ces derniers contraint régulièrement l'association à se tourner en dernier ressort vers la justice pour que force revienne à la loi.

Or, depuis quelques années, se répète un scénario honteux dont vos prédécesseurs et vous-même êtes, sinon les initiateurs, du moins les responsables : alors que la justice nous donne raison en première instance, ces jugements sont attaqués par le ministère de l'Écologie.

Ainsi, en décembre dernier, pour la sixième fois, votre ministère a de nouveau fait appel contre un jugement en faveur de Paysages de France rendu cette fois-ci par le tribunal administratif de Bordeaux<sup>1</sup>.

Cette initiative, comme celle prise par monsieur de Rugy<sup>2</sup>, est d'une gravité sans précédent puisque, en l'espèce, la ministre de l'Écologie soutient un préfet qui refuse ni plus ni moins de faire respecter le Code de l'environnement !

5, place Bir-Hakeim  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 03 23 75  
Tcp. : 08 97 10 20 23  
contact@paysagesdefrance.org  
www.paysagesdefrance.org

<sup>1</sup> Appel du ministère de l'Écologie du 26 décembre 2019 N° 19BX03598 devant la cour administrative de Bordeaux du jugement N°1801258 du 2 juillet 2019 du tribunal administratif de Bordeaux (Association Paysages de France c./ préfet de la Gironde)

<sup>2</sup> Appel du ministère de l'Écologie du 26 décembre 2019 N° 19MA02270 devant la cour administrative de Marseille du jugement N°1800021 du 21 mars 2019 du tribunal administratif de Bastia (Association Paysages de France c./ préfet de la Haute-Corse).

Ainsi, loin d'arrêter cette machine infernale, votre ministère s'obstine.

Qui pourrait accepter qu'un ministre de l'Environnement s'attaque à des décisions de justice donnant raison à une association qui agit pour que les lois destinées à protéger l'environnement soit respectées ?

Quelle image de la France et de sa conception de la protection de l'environnement est ainsi donnée ?

Cette situation est d'autant plus choquante que trois cours d'appel, Versailles, Bordeaux et Lyon, ont d'ores et déjà confirmé les jugements rendus en première instance.

Madame la Ministre, la fonction que vous occupez vous désigne comme la garante ultime du respect de l'environnement dans notre pays. Cela commence bien évidemment par le respect des lois destinées à protéger l'environnement.

Le 12 octobre 2019, je vous avais déjà alerté et vous avais demandé de me recevoir d'urgence.

Il n'en n'a rien été<sup>3</sup>.

Je vous demande donc aujourd'hui, très solennellement, de donner sans plus attendre les instructions indispensables pour que votre ministère se désiste des appels qu'il a interjetés devant les cours de Marseille et de Bordeaux.

Que cesse enfin l'acharnement judiciaire dont est victime notre association, une honte pour votre ministère et pour un État de droit !

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Laurent Fetet,**  
Président de *Paysages de France*



---

<sup>3</sup> Votre conseillère Sophie-Dorothee Duron avait certes proposé de nous recevoir en février dernier, mais nous avons décliné son offre, seule une décision politique prise au plus haut niveau du ministère pouvant mettre enfin un terme à cette invraisemblable dérive.